

Numéro de Sécurité Sociale : 15 chiffres Nom : Marital pour les femmes mariées DEPT : Code département. Pour les personnes nées à l'étranger DEPT = 99 Commune : Code INSEE S : Sexe -- 1 = Homme 2 = Femme		CODE MOTIF DEBUT de PERIODE : « Motif D » 001 : Embauche 003 : Reprise d'activité suite à suspension du contrat de travail 005 : Congé sans solde > ou = égal à 30 jours consécutifs 043 : Congé de conversion 045 : Preretraite progressive 051 : Retraite progressive 059 : Cotisations non génératrices de droits 061 : Paiement des congés payés 069 : Congé parental d'éducation 081 : Réduction volontaire du temps de travail en contexte économique instable 087 : Réduction d'activité avant pré-retraite ou retraite progressive 089 : Embauche d'un retraité reprenant une activité 095 : Salarié ayant quitté l'entreprise (somme versée dont somme isolée) 097 : Continuité d'activité en début de période 127 : Passage à temps partiel cotisé temps plein 215 : Congé de fin d'activité 219 : Cessation progressive d'activité 901 : Changement de situation administrative du salarié (changement de statut)		CODE MOTIF FIN de PERIODE : « Motif F » 004 : Suspension du contrat de travail 006 : Congé sans solde > ou = à 30 jours 008 : Fin de contrat de travail 010 : Démission 012 : Licenciement 014 : Convention de conversion 018 : Décès 070 : Congé parental d'éducation 074 : Créateur d'entreprise 090 : Sortie d'un retraité cumulant retraite activité 096 : Salarié quittant ou ayant quitté l'entreprise (somme versée dont somme isolée) 098 : Continuité d'activité en fin de période 122 : Congé sabbatique 134 : Départ volontaire en retraite 136 : Mise à la retraite d'office par l'employeur 138 : Rupture conventionnelle 902 : Changement de situation administrative du salarié (changement de statut)	
PERIODE D'INACTIVITE A renseigner dans la zone « Motif D » suivi de la date de début. Idem pour le « Motif F » ainsi que la date de fin. 04 : Accident du travail 05 : Invalidité 1ère catégorie 06 : Invalidité 2ème catégorie 07 : Chômage - Chômage intempéries 08 : Maladie professionnelle 09 : Maladie non professionnelle 10 : Mi-temps thérapeutique 11 : Accident du trajet 13 : Maternité 14 : Paternité 31 : Congé de fin d'activité 33 : Congé parental Maladie à déclarer : - De plus de 60 jours si la période est entièrement comprise dans l'exercice. - Quelle que soit la durée si la période a commencé sur l'exercice précédent ou n'est pas terminée à la fin de l'exercice déclaré.		CODE CONTRAT DE TRAVAIL : « TV » 01 : Contrat à durée indéterminée 02 : Contrat à durée déterminée 03 : Contrat de travail temporaire (mission) 04 : Contrat d'apprentissage (entreprise de moins de 10 salariés) 05 : Contrat d'apprentissage (entreprise de plus de 10 salariés) 06 : Contrat emploi jeune 07 : Contrat emploi solidarité 28 : Contrat à durée déterminée pour les Séniors 90 : Sans contrat		CODE UNITE DUREE DU TRAVAIL : « CUD » 01 : Heures en centièmes 03 : Jours en centièmes 07 : Mois en centièmes UNITE DUREE DU TRAVAIL : « DUREE » Exprimées exclusivement en centièmes Heures : 1432 heures et demi = 143250 Jours : 45 jours = 4500 Mois : 3 mois et demi = 350 et 2 mois = 200	
CODE REGIME DE BASE : « REG BASE » 200 : Régime général Sécurité Sociale 300 : Régime agricole (CCMSA salariés)		CODE STATUT PROFESSIONNEL : « SP » 01 : Ouvrier 02 : Employé 03 : Technicien 04 : Agent de maîtrise 13 : Dirigeant 20 : Gérant minoritaire de Sarl 21 : Gérant égalitaire de Sarl 28 : Employé d'immeuble 29 : Cadre 90 : Pas de statut professionnel			
CODE CATEGORIE 221 : Cadre 242 : Employé 222 : Article 36 242 : Ouvrier 241 : Etam		CODE STATUE CATEGORIEL : « SC » 01 : Cadre 02 : Extension cadre pour retraite complémentaire seulement 04 : Non cadre		CODE CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE OU DU CONTRAT DE TRAVAIL : « CT » 01 : Temps plein 02 : Temps partiel 06 : Saisonnier 07 : Vacataire 08 : Occasionnel 90 : Sans spécificité de l'activité	
MODE D'EMPLOI DECLARATION DES SALAIRES					